

Le patrimoine au-delà des bonnes intentions

Émilie Vézina-Doré

Numéro 150, automne 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/83476ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vézina-Doré, É. (2016). Le patrimoine au-delà des bonnes intentions. *Continuité*, (150), 52–54.

Le patrimoine au-delà des bonnes intentions

La chronique Point de mire reflète la position d'Action patrimoine dans certains dossiers chauds. Cet automne, elle se penche sur l'église de Saint-Gérard-Majella à Saint-Jean-sur-Richelieu.

ÉMILIE VÉZINA-DORÉ

Le Québec vit actuellement un moment décisif pour son avenir. Le renouvellement de sa politique culturelle, entamé en février dernier, offre une occasion d'améliorer la gestion de son patrimoine. En effet, malgré une volonté générale de sauvegarder les témoins de notre histoire, le sujet fait fréquemment la manchette pour les mauvaises raisons. Dans ce contexte, des acteurs de terrain, comme les membres de la Table de concertation des acteurs nationaux en patrimoine bâti du Québec, ont pris l'exercice au sérieux et déposé un mémoire lors des consultations sur la politique culturelle. L'affaire est maintenant entre les mains du ministère de la Culture et des Communications. Celui-ci prendra sa décision en s'appuyant sur les mémoires reçus lors de la tournée nationale du ministre Luc Fortin et de son comité-conseil ainsi que sur les recommandations d'un groupe de travail dont le mandat porte spécifiquement sur les enjeux patrimoniaux. Composée de M^{me} Michelle Courchesne et M. Claude Corbo, ce groupe proposera des pistes de réflexion afin d'accorder à la protection et à la mise en valeur de notre héritage collectif un rang élevé dans les priorités gouvernementales. Il œuvrera pour cela en collaboration avec le Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Dans un même élan en faveur du patrimoine, on annonce aussi que Québec viendra à la rescousse des églises modernes jugées exceptionnelles en étendant son programme d'aide financière à la rénovation de bâtiments construits entre 1945 et 1975. Combien d'églises modernes jugées exceptionnelles compte-t-on sur le territoire de la province? Quarante.

Dans une chronique précédente, Action patrimoine soulignait les défis particuliers associés à la conservation des témoins architecturaux de la période moderne. On y relatait notamment le fait que ces biens sont généralement mal aimés du public. Ils n'en sont pas moins uniques et importants dans l'histoire du Québec.

C'est le cas de l'église de Saint-Gérard-Majella, en Montérégie. Sans aucun doute, elle est un témoin exceptionnel de l'époque moderne au Québec, qui doit être sauvegardé et mis en valeur. Prenons le temps d'apprécier cet édifice.

Une église moderne exceptionnelle

Située à Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le quartier Saint-Gérard, l'église de Saint-Gérard-Majella est un exemple édifiant d'architecture moderne qui se distingue du corpus des lieux de culte construits à la même époque. Tout d'abord, sa conception

est issue d'un concours d'architecture, une pratique qui, à elle seule, crée un précédent dans le domaine de la construction des édifices religieux au Québec. Le jury, peu banal, comprend les directeurs des programmes d'architecture de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, MM. Pierre Morency et John Bland. De plus, c'est la renommée firme Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold et Sise (connue plus tard sous le nom Arcop, aujourd'hui Architecture49) qui est lauréate du concours. Le concepteur du projet, Guy Desbarats, deviendra le premier directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, où il fondera en 1968 la Faculté de l'aménagement. Le travail sur l'église est également réalisé en collaboration avec Eva Vecsei. Pionnière du domaine architectural, elle a été, entre 1958 et 1971, une associée de cette firme largement reconnue pour sa contribution au patrimoine moderne québécois. Elle travaillera plus tard sur des projets d'envergure tels que la Place Bonaventure à Montréal.

L'église de Saint-Gérard-Majella est l'une des premières au Québec à être aménagée selon la nouvelle liturgie. Cette réforme change significativement la relation entre le célébrant et les fidèles tout comme l'aménagement intérieur des lieux de culte. Au moment de la construction de l'église, en 1961,

Desbarats travaille en étroite collaboration avec le curé de l'époque afin d'analyser les implications des nouveaux règlements liturgiques du concile Vatican II.

Parmi les qualités distinctives du bâtiment, notons son plan irrégulier et l'asymétrie singulière visible dans ses formes et ses volumes, ainsi qu'un remarquable travail d'intégration de l'art à l'architecture. En effet, le nombre, l'expertise et la renommée des artistes et artisans qui s'occupent de l'aménagement intérieur de l'église contribuent à son unicité. On compte parmi ces derniers le peintre Jean-Paul Mousseau, signataire du *Refus global*, manifeste qui bouleverse la pratique, la théorie et le champ artistique d'un Québec en pleine période d'après-guerre. S'ajoutent à cette liste des professionnels rarement sollicités lors de la construction des églises, tels un architecte en acoustique et un architecte de paysage. Le projet est si remarquable qu'il reçoit en 1964 la prestigieuse Médaille Massey, qui récompense alors l'excellence en architecture canadienne. L'église de Saint-Gérard-Majella constitue un ensemble d'exception.

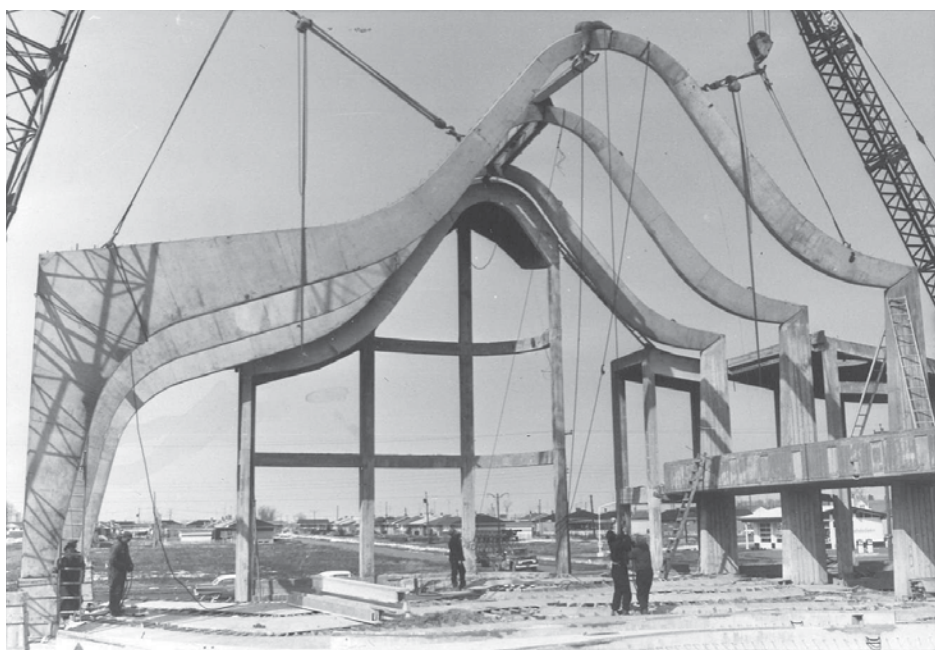
Un patrimoine en péril

Vu l'ensemble des caractéristiques énumérées précédemment, le Conseil du patrimoine religieux du Québec confère la plus haute cote à l'édifice, soit une valeur patrimoniale incontournable. Malgré cela, l'église de Saint-Gérard-Majella ne figure ni parmi les bâtiments cités par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ni parmi les bâtiments classés par le gouvernement du Québec.

Voilà plusieurs mois déjà qu'Action patrimoine a sollicité les entités que cette affaire concerne afin de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder l'église et entamer une réflexion sur les possibilités de conversion et de mise en valeur.

Faute d'une action rapide, le bâtiment, déjà vidé d'un bon nombre de ses biens, a été vandalisé. Plusieurs fenêtres ont été brisées. Des personnes y auraient pénétré et fait des graffitis. Sans compter que l'église, privée d'entretien, aurait subi une fuite d'eau au sous-sol.

N'est-ce pas un peu facile maintenant de dire que le bâtiment a perdu de son authenticité ? Que les coûts de sa rénovation seraient désormais trop élevés ? Qu'il n'y a pas de mobilisation citoyenne en sa faveur à l'échelle locale ? Que les budgets muni-



Chantier de l'église de Saint-Gérard-Majella en 1961

Source : Architecture49



Vue de l'église en août dernier

Photo : Simon Laroche

cipaux ou gouvernementaux ne sont pas suffisants ?

Difficile de mobiliser une population pour sauver un bien abandonné et vandalisé, encore plus lorsqu'on parle d'un patrimoine généralement mal aimé.

Et pourtant. Les conversions d'églises réalisées au Québec ces dernières années

ont révélé un éventail de possibilités pour donner une seconde vie à ces édifices. La configuration d'origine de ces lieux autrefois voués au culte est tout indiquée pour les rassemblements : elle convient parfaitement à une salle de concert, un espace d'exposition, une bibliothèque, etc.



Intérieur de l'église de Saint-Gérard-Majella en 1979
Photo : Pierre-Richard Bisson, coll. Images d'aménagement,
Direction des bibliothèques, Université de Montréal

C'est d'ailleurs le souhait qu'a exprimé l'architecte Eva Vecsei, aujourd'hui âgée de 86 ans, qui était à l'époque responsable de la réalisation du concept architectural pour l'église de Saint-Gérard-Majella. Pour de tels projets de conversion, on peut compter sur l'expertise de nombreux organismes et professionnels du domaine. Leurs propositions nourriraient la tradition d'excellence en architecture, tout en rendant hommage au passé de l'édifice religieux. Un projet de la sorte pour l'église de Saint-Gérard-Majella contribuerait au rayonnement de la communauté de Saint-Jean-sur-Richelieu, en plus d'ancrer ce bâtiment au sein du patrimoine culturel québécois.

Agir pour protéger

Mais pour engager l'église dans un tel projet de conversion, il faut d'abord confirmer

son intérêt architectural, artistique et historique par un processus de recherche rigoureux, diffuser cette information et protéger adéquatement le bien en question. À qui en incombe la responsabilité? L'étude réalisée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec en 2003 confirme la valeur patrimoniale incontournable de l'église de Saint-Gérard-Majella. Les contenus de cette recherche ne sont pas diffusés sur la plateforme Web de référence du gouvernement, le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. On n'y trouve qu'une information sommaire, tout comme sur le site de l'Inventaire des lieux de culte du Québec.

Afin de pallier ce manque d'information et de communication associé à l'immeuble, Action patrimoine a décidé de se prêter à un exercice de recherche et de vulgarisa-

tion. L'organisme a produit un document-synthèse qui met en valeur l'histoire et les caractéristiques de l'église de Saint-Gérard-Majella. Il offrira ce livret à ses membres et le distribuera lors d'une soirée-conférence gratuite qui se tiendra à Saint-Jean-sur-Richelieu. Un des principaux objectifs de cette démarche consiste à rendre accessible au public, de façon synthétique et imagée, l'histoire de ce lieu unique. Mais normalement, à qui reviendrait ce rôle? À la municipalité? Au ministère de la Culture? Au Conseil du patrimoine religieux du Québec? À la société d'histoire locale?

On constate ici que la protection ne se limite pas à simplement octroyer une valeur à un édifice. Une démarche de connaissance, de vulgarisation, mais aussi d'action s'impose. En effet, que fait-on comme société devant un immeuble de valeur patrimoniale incontournable? On se contente trop souvent de reconnaître des lieux d'intérêt, sans accompagner cette action de gestes concrets.

Et si le milieu local n'agit pas, peu importe les raisons (manque de volonté ou de moyens), doit-on accepter collectivement de laisser aller ce bien pour autant? Ne l'oublions pas, un patrimoine de valeur incontournable à l'échelle de la province rayonne au-delà de son milieu immédiat.

N'est-ce pas le moment pour les autorités, à l'occasion de la réflexion sur l'église de Saint-Gérard-Majella, d'ancrer dans la réalité les souhaits de protection du patrimoine? ♦

Émilie Vézina-Doré est la directrice d'Action patrimoine. Elle a une formation en histoire de l'art et en arts visuels de l'Université Concordia et une maîtrise en aménagement de l'Université de Montréal.

ACTION PATRIMOINE

Action patrimoine est un OBNL qui agit à l'échelle nationale pour protéger et mettre en valeur le patrimoine québécois. Depuis 1975, d'abord sous le nom de Conseil des monuments et sites du Québec, puis sous sa nouvelle dénomination, l'organisme poursuit sans relâche une mission de sensibilisation, de diffusion de la connaissance et de prise de position publique pour la sauvegarde du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec.